

# Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation

Ce formulaire s'adresse à toute personne<sup>1</sup> qui veut

- soit autoriser Revenu Québec à communiquer des renseignements confidentiels à une personne désignée (autorisation) et permettre à celle-ci de consulter des documents contenant de tels renseignements;
- soit nommer une personne pour la représenter comme mandataire auprès de Revenu Québec (procuration). Dans ce cas, Revenu Québec pourra communiquer au mandataire les renseignements nécessaires à l'exécution de son mandat et lui permettre de consulter des documents contenant de tels renseignements. De plus, le mandataire pourra demander des modifications de nature fiscale;
- soit révoquer ou modifier une autorisation ou une procuration déjà transmise à Revenu Québec (révocation).

L'autorisation et la procuration peuvent se rapporter à une ou à plusieurs des lois que Revenu Québec applique (Loi sur les impôts, Loi sur la taxe de vente du Québec, Loi concernant la taxe sur les carburants, Loi concernant l'impôt sur le tabac, Loi sur la taxe d'accise, Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, etc.). **Si vous êtes le représentant autorisé** de la personne (autre que le président, le vice-président, le secrétaire ou le trésorier d'une société, ou l'un des associés d'une société de personnes) à qui s'adresse le formulaire, vous devez aussi fournir les documents qui attestent que vous pouvez agir en son nom.

### Durée de validité de l'autorisation ou de la procuration

Pour Revenu Québec, une autorisation ou une procuration est valide durant **trois ans au maximum**, à compter de la date de signature. Passé ce délai, vous devrez renouveler l'autorisation ou la procuration.

Vous pouvez **modifier ou révoquer** une autorisation ou une procuration en tout temps.

Retournez ce formulaire dûment rempli et signé à l'une des adresses suivantes. **Notez que les photocopies ne sont pas acceptées.** 

Ind. rég. Téléphone

Poste

- 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5
- C. P. 3000, succursale Place-Desjardins Montréal (Québec) H5B 1A4

#### Parties à remplir

Pour **donner** une autorisation ou une procuration, remplissez les parties 1, 2 et 3 du formulaire.

Pour révoquer une autorisation ou une procuration, remplissez les parties 1.1 et 4.

Pour **modifier** une autorisation ou une procuration, remplissez **toutes** les parties du formulaire. En effet, vous devez d'abord révoquer (parties 1.1 et 4) l'autorisation ou la procuration existante, puis en donner une nouvelle (parties 1.2, 2 et 3).

#### 1 Renseignements sur l'identité

Nom de l'entreprise ou nom de famille et prénom du particulier

Personne qui au					

Adresse			Code postal
Inscrivez, parmi les numéros suivants, tous ceu	x qui vous concernent :		
Numéro d'assurance sociale (NAS)	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro d'identification	
1.2 Davidana à aut Davidani Ovéha a cat aut			
	orisé à communiquer des renseignements ou		
<b>1.2 Personne à qui Revenu Québec est aut</b> Nom de l'entreprise ou nom de famille et prénom du p		ı <b>qui reçoit la procuration (m</b> Ind. rég. Téléphone	andataire) Poste
Nom de l'entreprise ou nom de famille et prénom du p			Poste
Nom de l'entreprise ou nom de famille et prénom du p  Adresse  Inscrivez, s'il y a lieu, les numéros suivants :			Poste
Nom de l'entreprise ou nom de famille et prénom du p			Poste

<sup>1.</sup> Par exemple, un particulier, un particulier en affaires, une société, une société de personnes ou une fiducie.

## **2** Renseignements visés (remplissez les parties 2.1 et 2.2)

2 Renseignements vises (remplisses les parties 2.1 et 2.2)
2.1 Cette autorisation ou cette procuration vise uniquement les renseignements ou documents qui se rapportent à ce qui suit :  ma ou mes déclarations de revenus des particuliers  ma ou mes déclarations de revenus des sociétés  ma ou mes déclarations de revenus des fiducies  mes versements anticipés du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée  mon allocation-logement
mes déclarations de droits sur les licences  mes déclarations de TVQ² et de TPS/TVH en tant qu'entreprise :  mes déclarations de taxe sur les carburants :  mes déclarations d'impôt sur le tabac :  mes retenues et mes cotisations à titre d'employeur :  ma pension alimentaire :  le ou les renseignements ou documents suivants :  tous les renseignements que Revenu Québec détient à mon sujet pour l'application ou l'exécution des lois fiscales et de la Loi sur la taxe d'accise.
2.2 Cette autorisation ou cette procuration s'applique aux années ou aux périodes suivantes :
3 Autorisation ou procuration (signez après avoir rempli l'autorisation ou la procuration)
☐ Autorisation
Moi,, j'autorise Revenu Québec à communiquer à la personne dont le nom figure à la partie 1.2
les renseignements visés à la partie 2.
ou
□ Procuration
Moi,, je nomme comme mandataire la personne dont le nom figure à la partie 1.2. À ce titre,
elle me représentera auprès de Revenu Québec et aura le pouvoir de fournir à Revenu Québec et de modifier, pour moi et en mon nom, tout renseignement ou document visé à la partie 2. Elle aura aussi le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec en ce qui concerne de tels renseignements ou documents. J'autorise Revenu Québec à communiquer au mandataire désigné à la partie 1.2 les renseignements nécessaires à l'exécution de son mandat.
Signature
Cette autorisation ou cette procuration restera valide pour une durée de trois ans à compter de la date indiquée ci-dessous
ou jusqu'au (maximum trois ans), à moins que moi ou mon représentant autorisé ne la révoque.
Signature du particulier ou du représentant autorisé Fonction Date
Remplissez la partie 4 seulement pour modifier une autorisation ou une procuration (une révocation doit être faite avant d'en donner une nouvelle) ou pour une révocation.  4 Révocation
Cochez la case appropriée : révocation d'une autorisation révocation d'une procuration
Moi,, je révoque l'autorisation ou la procuration
donnée à, le  Nom Date
Signature du particulier ou du représentant autorisé Fonction Date

<sup>2.</sup> Les taxes suivantes sont prévues dans la Loi sur la taxe de vente du Québec : taxe de vente du Québec, taxe sur les boissons alcooliques, taxe sur les primes d'assurance, taxe sur le pari mutuel, taxe sur l'hébergement, droit spécifique sur les pneus neufs.